

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée de l'Yzeron (SIAHVY)

Assainissement Collectif : principal

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2020

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	5
1.4.	Nombre d'abonnés	6
1.5.	Volumes facturés	7
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	8
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	8
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	9
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	10
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	13
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	13
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	13
2.	Tarifification de l'assainissement et recettes du service	14
2.1.	Modalités de tarification	14
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	16
2.3.	Recettes	18
3.	Indicateurs de performance	19
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	19
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	19
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	21
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	21
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	22
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	22
4.	Financement des investissements	23
4.1.	Montants financiers.....	23
4.2.	Etat de la dette du service	23
4.3.	Amortissements	23
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	24
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	25
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	26
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	26
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	26
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	27

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Syndicat intercommunal d'assainissement de la Haute Vallée de l'Yzeron (SIAHVY)
- Nom de l'entité de gestion : assainissement collectif : principal
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique

- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Élimination des boues produites	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires : Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : BRINDAS, GREZIEU-LA-VARENNE, POLLIONNAY, SAINTE-CONSORCE, COMMUNE NOUVELLE DE VAUGNERAY (SAINT LAURENT DE VAUX), YZERON

- Existence d'une CCSPL Oui Non

- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : 17 septembre 2020

- Existence d'un zonage Oui, date d'approbation :

- BRINDAS (05/11/2007 révisé le 19/01/2010,
nouvelle révision approuvée par délibération du 19 juin 2014)
- COMMUNE NOUVELLE DE VAUGNERAY :
 - SAINT-LAURENT-DE-VAUX (25 mai 2005,
révision approuvée par délibération du 28/01/2014),
 - VAUGNERAY (14 avril 2003,
révision approuvée par délibération du 24 septembre 2013)
- GREZIEU-LA-VARENNE (30/01/2001, révisé le 30/11/2011,
nouvelle révision approuvée par délibération du 19 juin 2014)
- POLLIONNAY (juillet 2007,
révision approuvée le 31 mars 2016)
- SAINTE-CONSORCE (Décembre 2007,
révision le 03 juillet 2017),
- YZERON (05/03/2008,

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en **délégation de service public : affermage Délégation par Entreprise privée**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SUEZ Eau France
- Date de début de contrat : 01 mai 2012
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 30 avril 2020
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 3, le 01/10/2015, 07/12/2017 et le 02/01/2020

Nature du nouveau contrat :

- Nom du prestataire : SUEZ Eau France
- Date de début de contrat : 01 mai 2020
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 30 avril 2030
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 1, le 17/09/2020
- Nature exacte de la mission du prestataire :

Gestion du service	Collecte des effluents, application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, maintien et continuité du service.
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, gestion des comptes clients, traitement des doléances clients, mise à jour des listing
Mise en service	Des collecteurs et ouvrages de prétraitement et traitement, tenue à jour de l'inventaire du service.
Entretien	De l'ensemble des ouvrages, des clôtures, des collecteurs et branchements, des équipements électromécaniques, des postes de relèvement, du génie civil des ouvrages (station de traitement, bassin d'orage), espace vert des ouvrages
Renouvellement	Des équipements électromécaniques
Prestations particulières	Curage hydrodynamique, traitement des boues, éliminations des sous-produits du réseau et d'épuration (graisse, sable, refus de grilles), travaux de réparation fixés par DSP, diagnostic permanent (autosurveillance du réseau), mise à jour du modèle du schéma directeur, mise en œuvre d'outils pour la gestion patrimoniale du réseau, contrôle des branchements lors des cession immobilières

La collectivité prend en charge :

Ensemble des prestations nécessaires à la réalisation des ouvrages	Investissement pour la création de nouveaux ouvrages : <ul style="list-style-type: none">- Extension et création des collecteurs et branchements,- Bassins de rétention,- Stations de traitement des eaux usées ;- Poste de relevage- Dispositifs d'autosurveillance
Renouvellement Modification	Travaux de mise en conformité ou d'amélioration des ouvrages : <ul style="list-style-type: none">- Renouvellement ou réhabilitation des collecteurs et branchements,- Mise en conformité des déversoirs d'orage,- Modification des voiries d'accès aux ouvrages, des clôtures,- Investissement pour l'amélioration des ouvrages de prétraitement, des postes de relèvement, des stations de traitement des eaux usées, du génie civil,- Mise à la côte et/ou renouvellement des tampons de regards

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **21 499** habitants au 31/12/2020 (20 780 au 31/12/2019).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

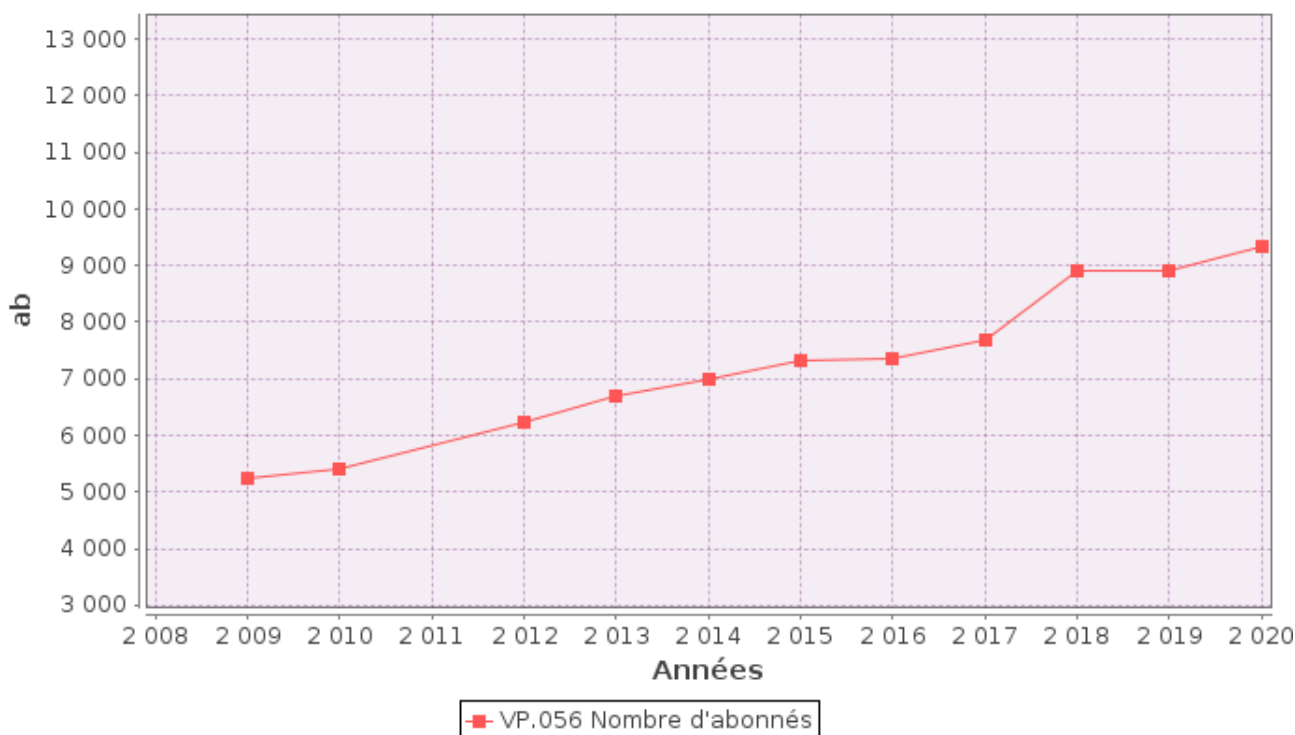
Le service public d'assainissement collectif dessert **9 352** abonnés au 31/12/2020 (8 891 au 31/12/2019).
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2019	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Variation en %
Brindas	2 491	2 614	4.94%
Grézieu-la-Varenne	2 495	2 625	5.21%
Pollionnay	763	803	5.24%
Sainte-Consorce	862	889	3.13%
Vaugneray	1 949	2 077	6.57%
Yzeron	331	344	3.93%
Total	8 891	9 352	5,19%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 9 555.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 65,83 abonnés/km) au 31/12/2020. (62,74 abonnés/km au 31/12/2019).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,30 habitants/abonné au 31/12/2020. (2,34 habitants/abonné au 31/12/2019).

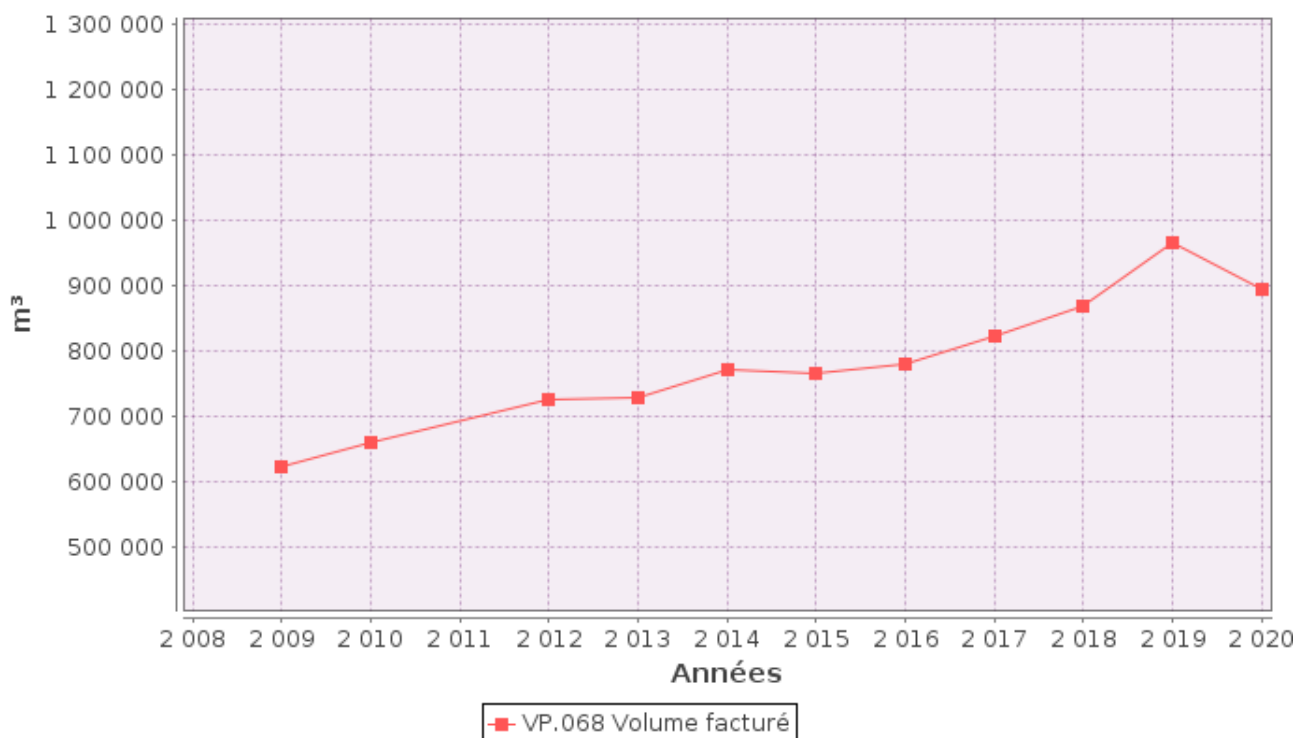


1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2019 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m ³	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	966 529	894 621	-7,4%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



La répartition des volumes facturés par commune est la suivante :

Volumes facturés en m3 par Commune	2019	2020
BRINDAS	251 965.50	229 063.40
GREZIEU LA VARENNE (dont Marcy l'Etoile)	253 060.40	234 732.60
POLLIONNAY	81 494.00	87 506.60
SAINTE-CONSORCE	103 537.20	97 770.70
VAUGNERAY (dont St Laurent de Vaux)	243 181.60	218 371.30
YZERON	32 211.90	27 176.40
Total des volumes exportés	965 450.60	894 621.00

La diminution des volumes sur Vaugneray est en lien avec entre autres les travaux de la piscine depuis septembre 2019 générant une baisse de la consommation d'eau potable (1 339 m³ de consommés en 2020 contre 17 207 m³ en 2019).

1.6. *Détail des imports et exports d'effluents*



Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2019 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2020 en m ³	Variation en %
BRINDAS	251 965.50	229 063.40	-9.1%
GREZIEU LA VARENNE (dont Marcy l'Etoile)	253 060.40	234 732.60	-7.24%
POLLIONNAY	81 494.00	87 506.60	7.4%
SAINTE-CONSORCE	103 537.20	97 770.70	-5.6%
VAUGNERAY	243 181.60	214 483.60	-8.6%
Total des volumes exportés	965 450.60	863 556.90	-10.55%
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2019 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2020 en m ³	Variation en %
Sans objet			

Les effluents d'Yzeron et de Saint Laurent de Vaux ne sont pas exportés.

1.7. *Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)*



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de [30](#) au 31/12/2020 ([30](#) au 31/12/2019).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 67,34 km de réseau unitaire hors branchements,
- 74,72 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 142,06 km (141,72 km au 31/12/2019).

4 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
Bassin d'orage cyclonique	Pont Chabrol BRINDAS	1 200
Bassin d'orage cyclonique	Moulin Vieux GREZIEU LA VARENNE	1 100
Bassin d'orage	Site ancienne STEP VAUGNERAY	400
Bassin d'orage	Ancienne STEP YZERON	75

N.B Les réseaux du SIAHVY comporte :

- ✓ 19 postes de relevages avec pompes,
- ✓ Un ouvrage de relevage par bêche et vanne électropneumatique,
- ✓ 4 bassins d'orage dont le bassin d'Orage d'Yzeron équipé de dispositifs de pompage,
- ✓ 23 points de rejet au milieu naturel dont les surverses de 4 bassins d'orage, de 11 déversoirs d'orages ainsi que le trop-plein éventuel de 8 postes de relevages.

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 3 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station d'épuration de Vaugneray - Saint Laurent De Vaux

Code Sandre de la station : 060969221001

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres Plantés											
Date de mise en service		01/01/2012											
Commune d'implantation		Vaugneray (69255)											
Lieu-dit		Saint Laurent de Vaux											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		260											
Nombre d'abonnés raccordés		42											
Nombre d'habitants raccordés		103											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		39											
Prescriptions de rejet													
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 14 février 2011											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface									
		Nom du milieu récepteur		Yzeron									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)				
DBO ₅		25			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60				
DCO		90			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60				
MES		35			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50				
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Sur 1 an		Oui		3	99	35	95	4	99	0.6	100		

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°2 : Station d'épuration de Yzeron - hameau de Chateauvieux
Code Sandre de la station : 060969269003

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres Plantés									
Date de mise en service		01/04/2012									
Commune d'implantation		Yzeron (69269)									
Lieu-dit		Châteauvieux									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		110									
Nombre d'abonnés raccordés		37									
Nombre d'habitants raccordés		91									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		16.5									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		ruisseau de Saint Laurent de Vaux							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
La réglementation actuellement en vigueur n'impose plus de réaliser de Bilan sur les stations < à 200 EH.											

STEU N°3 : Station d'épuration de Yzeron (depuis 02/2011)

Code Sandre de la station : 060969269002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres Plantés								
Date de mise en service			25/02/2011								
Commune d'implantation			Yzeron (69269)								
Lieu-dit			La Brally								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			1080								
Nombre d'abonnés raccordés			293								
Nombre d'habitants raccordés			720								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			177								
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 29 juillet 2009									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Adut							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO ₅		25			<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60		
DCO		90			<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60		
MES		35			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50		
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Sur 1 an	Oui	3.5	99	39.5	95	10	97	9.5	87		

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2019 en tMS	Exercice 2020 en tMS
Station d'épuration de Vaugneray - Saint Laurent De Vaux (Code Sandre : 060969221001)	0	0
Station d'épuration de Yzeron - hameau de Châteauvieux (Code Sandre : 060969269003)	0	0
Station d'épuration de Yzeron (depuis 02/2011) (Code Sandre : 060969269002)	0	0
Total des boues produites	0	0

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2019 en tMS	Exercice 2020 en tMS
Station d'épuration de Vaugneray - Saint Laurent De Vaux (Code Sandre : 060969221001)	0	0
Station d'épuration de Yzeron - hameau de Châteauvieux (Code Sandre : 060969269003)	0	0
Station d'épuration de Yzeron (depuis 02/2011) (Code Sandre : 060969269002)	0	0
Total des boues évacuées	0	0

Pour toutes les stations du SIAHVY, le processus de traitement n'entraîne aucune production de boue devant être évacuées dans l'année. La gestion des boues est différée dans le temps dans les filières plantées de roseaux (accumulation à la surface des filtres) ; cela permet de ne programmer un enlèvement qu'au bout de 10 à 15 ans de fonctionnement

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les volumes sont relevés annuellement.

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement. Les consommations sont payables au vu du relevé.

Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

1. Redevance de modernisation des réseaux de collecte

La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'Agence de l'Eau. Son montant est calculé chaque année par l'Agence de l'Eau.

Pour l'année 2020, le taux est de 0,15 euro/m³.

2. Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les délibérations fixant les tarifs en vigueur pour le contrat SIAHVY sont les suivantes :

Date	Objet
ANCIEN CONTRAT	
27/03/2012	Approbation choix du délégataire et du nouveau contrat de délégation de service public fixant la rémunération du délégataire à compter du 1 ^{er} mai 2012
27/03/2012	Fixation des tarifs de la redevance assainissement collectif applicables au 1 ^{er} mai 2012 (part du syndicat) : 0,49 € HT par mètre-cube d'eau 14,00 € HT l'abonnement semestriel
01/10/2015	Avenant n°01 : construire sans détruire, intégration des charges supplémentaires de la STEU La Brally, modification du tarif du fermier du 26/11/2015.
07/12/2017	Fixation des tarifs de la redevance assainissement collectif applicables au 1 ^{er} janvier 2018 (part du syndicat) : 0,50 € HT par mètre-cube d'eau 14,50 € HT l'abonnement semestriel
07/12/2017	Avenant n° 02 : à compter du 1 ^{er} janvier 2018. Intégration de la commune de Sainte-Consoce au périmètre du contrat de délégation du service public d'assainissement collectif. Evolutions de tarif lié à la nouvelle convention pour le transport et le traitement des eaux usées avec la Métropole de Lyon adoptée par délibération du 07/12/2017. Les nouveaux ouvrages mis en place par le Syndicat sur son territoire : le poste de relèvement de la Brally à Yzeron et le bassin d'orage à Brindas (Pont Chabrol). Des évolutions en matière d'exploitation pour mise aux normes avec la réglementation en vigueur et amélioration des systèmes d'assainissement dans leur ensemble (Arrêté du 21 juillet 2015).

NOUVEAU CONTRAT	
19/12/2019	Approbation choix du délégataire et du nouveau contrat de délégation de service public à compter du 1 ^{er} mai 2020
19/02/2020	Fixation des tarifs de la redevance assainissement collectif applicables au 1 ^{er} mai 2020 (part du syndicat) : 0,52 € HT par mètre-cube d'eau 15,00 € HT l'abonnement semestriel
04/06/2020	Fixation des tarifs de la redevance d'assainissement collectif, part Syndicale, applicables au 1er mai 2020 incluant la redevance due à la Métropole de Lyon pour le transport et le traitement des eaux usées traitées à la Station d'épuration de Pierre-Bénite. (*)
17/09/2020	Modification redevance d'assainissement collectif, immeuble collectif d'habitation et ensemble immobiliers ou local à usage professionnel, facturation par Unité logement applicables au 1er octobre 2020, soit 370 unités. Avenant n°01 : modification du règlement de service de l'assainissement collectif, correction tarif du contrat option n°2 et gestion Covid-19

Les tarifs concernant la part du délégataire sont fixés par le contrat d'affermage et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini suivant la formule de revalorisation du contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Tarifs		Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	29 €	30 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³) avec part Métropole en 2021			
	Prix au m ³	0,5 €/m ³	1,17 €/m ³ (*)
Autre :		___ €	___ €
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	26,19 €	25 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³) sans part Métropole en 2021			
	Prix au m ³	0,8679 €/m ³	0,2527 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,15 €/m ³	0,15 €/m ³
	VNF rejet :	0 €/m ³	0 €/m ³
	Autre : _____	0 €/m ³	0 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

(*) En application de la convention avec la Métropole de Lyon, pour le transport et le traitement des eaux usées, validée par délibération du 7 décembre 2017, modifiée par la délibération n° 2019-3765 du 30/09/2019 du Conseil de la Métropole de Lyon, la part variable de la Métropole évoluera jusqu'en 2022 comme suit (sauf modifications ultérieures) :

- Part Variable de la Métropole (incluse dans la part du Syndicat) : 0,65 euros H.T. par mètre-cube d'eau pour l'année 2020 (Du 01/01 au 31/12/2020) ;
- Part Variable de la Métropole (incluse dans la part du Syndicat) : 0,65 euros H.T. par mètre-cube d'eau pour l'année 2021 (Du 01/01 au 31/12/2021) ;
- Part Variable de la Métropole (incluse dans la part du Syndicat) : 0,75 euros H.T. par mètre-cube d'eau pour l'année 2022 (Du 01/01 au 31/12/2022).

à laquelle sera rajoutée la part Variable du Syndicat : 0,52 euros H.T. par mètre-cube, soit 1.17 euros H.T. en 2020.

La part variable de la Métropole est donc déduite de la part proportionnelle de la part du délégataire.

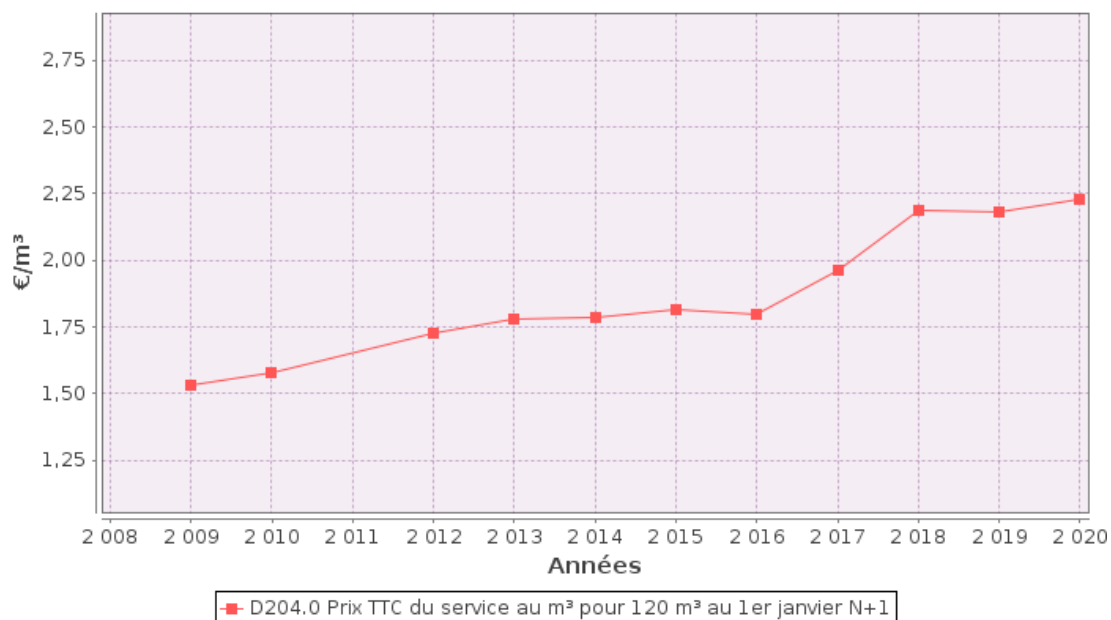
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	29,00	30,00	
Part proportionnelle avec part Métropole en 2021 *	60,00	140,40	
<i>Dont part Métropole</i>	<i>Néant</i>	<i>78,00</i>	
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	89,00	170,40	
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	26,19	25,00	
Part proportionnelle sans part Métropole en 2021 *	104,15	30,32	
<i>Dont part Métropole</i>	<i>78,00</i>	<i>Néant</i>	
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	130,34	55,32	
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,00	18,00	
VNF Rejet :	0,00	0,00	
Autre : _____	0,00	0,00	
TVA	23,73	24,37	
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	41,73	42,37	
Total	261,07	268,09	
Prix TTC au m³	2,18	2,23	2,3%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



Avec le nouveau contrat, le même tarif est appliqué sur l'ensemble des communes adhérentes au Syndicat.

La facturation est effectuée avec une fréquence : semestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

La participation au financement assainissement collectif a été majorée en prévision du financement des travaux à réaliser et de la diminution des aides.

Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC)

		Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
PFAC (1)	Construction neuve ou reconstruction à usage d'habitation sera considéré habitat collectif tout projet relatif à un bâtiment comprenant au moins deux logements.	1 400 € /logement individuel 1 800 € /logement collectif	1 500 € /logement individuel 2 000 € /logement collectif
	Construction neuve ou reconstruction à usage autres qu'habitation (2) donnant lieu à la création de local et produisant des eaux usées assimilables à un usage domestique :	SDP de 0 à 80 m² : 700 euros SDP de 81 à 150 m² : 1 400 euros SDP de plus de 150 m² : 1 400 euros + 7 euros/m² au-delà de 150 m² de SDP	SDP de 0 à 80 m² : 750 euros SDP de 81 à 150 m² : 1 500 euros SDP de plus de 150 m² : 1 500 euros + 7 euros/m² au-delà de 150 m² de SDP

(1) Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE)

(2) Usage industriel, commercial, artisanal, hôtels, cafés, restaurants et bureaux à l'exception des surfaces de stockage qui ne génèrent aucune eau usée supplémentaire y compris toute rénovation, extension, changement de destination ou transformation d'immeuble ou établissement, Établissement Médico-social, Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées (EHPAD), Maisons Seniors, Maisons partagées.

La délibération fixant les différents tarifs PFAC pour l'exercice est la suivante :

- Délibération du 26/06/2012 instaurant la Participation pour le Financement à l'Assainissement Collectif, chaque année son montant est refixé par délibération.
- Délibération du 04/12/2018 effective à compter du 01/01/2019 fixant la PFAC.
- Délibération du 28/11/2019 effective à compter du 01/01/2020 fixant la PFAC.
- Délibération n° 2020-51 du 02/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant la PFAC.

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique *	687 624,07	788 560,69	14,68 %
Redevance eaux usées usage domestique (montant CARE)	896 640,00	931 680,00	3,91 %
Autres recettes			
Recettes de raccordement (PFAC)	256 872,00	182 156,00	-29,09%
Prime de l'Agence de l'Eau	6 843,96	2 429,55	-64,50%
Recettes liées aux travaux (frais de services pour les branchements)	1 665,00	3 480,00 *	
Total des recettes	953 005,03	976 626,24	2,48 %

* Montant rectifié car erroné

* Augmentation des frais de services de 45€ à 150€ au 17 septembre 2020
Délibération 2020-41 du 17 septembre 2020.

Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	1 030 850,00	802 610,00	32,81%
<i>dont abonnements</i>	232 330,00	189 500,00	7,78%
Autres recettes			
Recettes liées aux travaux	360,00	0,00	
Produits accessoires	0,00	80,00	
Total des recettes	1 031 210,00	802 690,00	-22,16%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2020 : **1 064 290 €** (1 927 860 au 31/12/2019).

La variation de chiffre d'affaires entre 2019 et 2020 est dû à un décalage d'enregistrement comptable entre les deux années ainsi qu'à la régulation d'une provision comptable sous-estimé.

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 97.88% des 9 555 abonnés potentiels (96,3% pour 2019).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	14
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		90,7%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	71,3%	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	41,5%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	81

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 81 pour l'exercice 2020 (81 pour 2019).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2020	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100
Station d'épuration de Vaugneray - Saint Laurent De Vaux	2,9	100	100
Station d'épuration de Yzeron - hameau de Chateauxvieux	La réglementation actuellement en vigueur n'impose plus de réaliser de Bilan sur les stations < à 200 EH.		
Station d'épuration de Yzeron (depuis 02/2011)	18,8	0	0

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 13 (60 en 2019).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2020	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100
Station d'épuration de Vaugneray - Saint Laurent De Vaux	2,9	100	100
Station d'épuration de Yzeron - hameau de Chateauxvieux	La réglementation actuellement en vigueur n'impose plus de réaliser de Bilan sur les stations < à 200 EH.		
Station d'épuration de Yzeron (depuis 02/2011)	18,8	0	0

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 13 (60 en 2019).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2020	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100
Station d'épuration de Vaugneray - Saint Laurent De Vaux	2,9	100	100
Station d'épuration de Yzeron - hameau de Chateaueux	La réglementation actuellement en vigueur n'impose plus de réaliser de Bilan sur les stations < à 200 EH.		
Station d'épuration de Yzeron (depuis 02/2011)	18,8	0	0

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 13 (60 en 2019).

Pour la station de la Brally à Yzeron, la non-conformité concerne le paramètre NTK. Le délégataire explique que ce dépassement a été enregistré lors du bilan du 28/05/20. Il serait dû à la mise en charge d'un bassin pour éviter la prolifération de mauvaises herbes. Cette manipulation a déstabilisé temporairement le traitement de l'azote.

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Sans objet

Le processus de traitement de l'ensemble des stations n'entraîne aucune production de boue, devant être évacuée dans l'année.

4. Financement des investissements

4.1. *Montants financiers*



	Exercice 2019	Exercice 2020
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 308 444,03	1 419 372,20
Montants des subventions en €	135 299,95	127 284,00

4.2. *Etat de la dette du service*



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	964 147,75	851 914,96
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	112 232,79
	en intérêts	15 924,51

4.3. *Amortissements*



Pour l'exercice 2020, la dotation aux amortissements a été de 431 813,55 € (428 429,23 € en 2019).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Commune	Projets à l'étude
Pollionnay	Etudes de maîtrise d'œuvre engagées le 18 décembre 2020 pour le remplacement du réseau d'assainissement unitaire sous le Bourg suite à l'étude de faisabilité de 20219-2020.
Pollionnay	Une note a été adressée à la DDT concernant la fiche action POL3 du schéma directeur et la déconnexion d'une grande partie du système de collecte de la commune du système de la Métropole de Lyon (création d'une nouvelle unité de traitement). Vu l'avis favorable de la DDT, poursuite des études pour la fiche action POL3.
Grézieu-la-Varenne	Etudes de maîtrise d'œuvre devant être engagées pour la réhabilitation et le remplacement du réseau des Cornures (fiche action GRE52A du schéma)
Grézieu-la-Varenne	Suite à l'étude de faisabilité de 2020, une note doit être adressée à la DREAL concernant la fiche action GRE5 2A du schéma et le projet d'un ouvrage de traitement des surverse du DO7 rte de Bordeaux et du DO18 chemin de la Léchère avec la réhabilitation du réseau chemin de la Léchère- fiche action GRE5.1 du schéma
Grézieu-la-Varenne	Fiche action SDA Gre1 : lancement études MOE pour modification du système de collecte dans le secteur du Piro, du Ravagnon et des Pierres Blanches (réhabilitation, mise en séparatif et maillage)
Grézieu-la-Varenne	Fiche action SDA GRE13 : Lancement Etudes MOE Mise en séparatif du secteur du chemin du Ravagnon et création de réseaux de déviation (interaction avec GRE 1 et travaux d'eaux pluviales de la commune)
Brindas	Fiche action SDA BRI4-1 lancement études MOE Poursuite de la mise en séparatif du chemin de la Traverse : déconnexion du réseau d'un collecteur d'eaux pluviales du réseau d'eaux usées, renouvellement de réseau EU
Vaugneray	Fiche action SDA VAU3-2 – SC2 Travaux de mise en séparatif et de renouvellement des réseaux de l'avenue du Dr Sérullaz et de rue de la Déserte et secteur de la rue des Ecoles
Vaugneray	Fiche action SDA VAU7 Bassin d'orage de la route de Bordeaux, amélioration du fonctionnement et de l'auto-curage
Yzeron	Fiche action SDA YZE1-1 Réduction des déversements des déversoirs d'orage
Yzeron	Fiche action YZE2 – SC2 Suppression d'un poste de refoulement et remplacement par un assainissement non collectif
Sainte-Consoce	Fiche action SDA SCC1 Mise en séparatif du chemin de l'Hôpital
Sainte-Consoce	Fiche action SDA SCC8 Remplacement du réseau de transferts en aval de Sainte-Consoce

4.5. Présentation des programmes pluriannuels travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice, travaux finalisés en 2020, en cours ou programmé au contrat pluriannuel avec le Département



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels eaux usées budgétisé en 2020 en €
Mise en œuvre du DIAGNOSTIC PERMANENT (Installation de 11 nouveaux points de mesures de sectorisation) répondant notamment aux obligations des fiches actions, en cours de déploiement par l'Exploitant SUEZ Eau France depuis novembre 2020 pour une finalisation au 31 décembre 2021. SIAHVY, Pollionnay, Ste Consorce et Vaugneray	2020-2021	220 000 € environ
2° tranche de collecte des eaux usées – St Laurent de Vaux	2022 Consultation des entreprises en attente d'un accord pour les servitudes	160 000.00 €
Réhabilitation du collecteur des Cornures – Grézieu-La-Varenne	2022 Opération en attente résultat étude faisabilité 2019-2020, étude de maîtrise d'œuvre en cours	640 000.00 €
Réhabilitation du réseau du Champ – Pollionnay	2021	309 000.00 €
Extension et mise en séparatif du réseau d'assainissement Chemin du Devay Brindas	Etude en 2019, travaux finalisés en 2020	605 000.00 €
Réhabilitation du réseau de la Pillardière – Brindas	Etude en 2020, travaux finalisés en 2021	230 000.00 €
Brindas poste de relevage pont chabrol	Travaux finalisés en 2020	131 000,00 €
Brindas- extension réseau chemin de la rivière d'Yzeron	Travaux en 2020-2021	33 400,00 €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2020, le service a reçu 12 demandes d'abandon de créance et en a accordé 12.

1 035.50 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0.0012 €/m³ pour l'année 2020 (0,0008 €/m³ en 2019).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2019	Valeur 2020
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	20 780	21 499
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	30	30
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	0	0
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,18	2,23
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	96,3%	97,88%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	81	81
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	60%	13%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	60%	13%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	60%	13%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	Nul	Nul
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/n ³]	0,0008	0,0012